CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

A son abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra arrêter son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du 6 mestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR MANDEVILLE & LEWISBURG.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira du Railroad pour les endroits ci-dessus trois fois par semaine, les dimanches, mardis et vendredis à 7 heures du matin.

12 juin

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisses, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à midi, et reviendra les jours suivants, c'est-à-dire qu'il partira de Covington par la voie de Madisonville les mardis, jeudis et samedis à 6 heures du matin. Pour plus amples détails adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juin— WM. BAGLEY, président.

DIRECTEMENT POUR MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur BLACK HAWK, capitaine Hoffman, partira du chemin à coulisse tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre, à 8 heures et demie du matin, et reviendra le même jour, il partira de Madisonville à 4 heures de l'après-midi. Les passagers qui voudraient traverser le lac, auront à se rendre au chemin à coulisse, par les chars de 9 heures, adressez-vous au capitaine à bord, ou à

BAGLEY & MERRITT,
No. 27, rue du Camp.

10 juin—

POUR MADISONVILLE, FONTAINEBLEAU ET MANDEVILLE.

Le bateau-à-vapeur BLACK HAWK commencera ses voyages de Madisonville, Fontainebleau et Mandeville, le Dimanche, 12 avril, et continuera tous les Dimanches, pendant toute la saison. Il partira du chemin à-coulisses à 8 heures et demie du matin, et repartira de Madisonville à 2 heures et demie, il s'arrêtera aux endroits ci-dessus.

Les passagers pour le lac feront bien se rendre au lac par le bateau, avant de devant partir immédiate[illegible] Pour plus amples renseignements,

WELLS & BAGLEY.
Rue du Camp no. 27.

POUR CHARLESTON.

Le brick NEW CASTLE, capitaine Hall, ayant presque tout son chargement engagé. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou

TIERNAN, CUDDY & Co.

1 juil

POUR MATANZAS.

Le brick français de première classe OROUSE, capitaine C. Andrac, partira pour le dit port, avec [illegible] de suite. Pour fret qui se [illegible] s'adresser au capitaine à bord, ou à

A. QUERTIER & BOUTIN

POUR LE HAVRE.

Le navire américain RUTHELIA, capitaine Chase, [illegible] son chargement engagé, et pourra prendre du coton en passage.

J. MAGER.

A LOUER—Une belle MAISON d'angle de la Place, faubourg Clouet, avec les écuries et des appartements intérieurs. S'adresser—Du VACHE à Lait, de première qualité, [illegible] rue de Chartres. 13 juin

A LOUER—Immédiatement la maison qu'occupe actuellement Mr. Soulé, rue St. Louis, non. [illegible] Bourbon. S'adresser sur les 26 mai

A LOUER—Une maison, dans la rangée Prytanée, près de Pencoignure de Chartres, avec possession de suite. S'adresser à HARRISON, BROWN & Co. rue Royale, No 117

A LOUER.

L'UNE des MAISONS appartenant à la fabrique de l'Eglise St. Louis, située sur la petite place St Antoine, derrière la cathédrale. S'adresser à F. GILLET & Co, No. 57, rue de Chartres

A LOUER.

Pour mai prochain, à bail si on le désire.—Une belle Maison à 3 Etages, très bien finie, et bâtie depuis 2 ans, située rue Toulouse entre Royale et Bourbon, à prix raisonnables les tapis, rideaux et meubles qui y sont.

FR. PERRET & GALLY,
rue Toulouse, No. 59

Bureau des Architectes du Génie. District de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Le Bureau de la dite institution est situé rue St. Pierre, entre les rues Bourbon et Royale, maison de M. [illegible] 11 oin

Un Professeur de l'ABEILLE propose de faire des [illegible] de cours d'Espagnol et d'Anglais en Français, et [illegible] en Anglais, sous des conditions raisonnables. [illegible] au bureau de cette feuille. 19 mai

Le soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir les PENSIONNAIRES à son Hôtel de la [illegible] le 20 mai, après lequel temps sa maison [illegible] ses changements généralement améliorés, [illegible] pourvue des meilleures liqueurs.

[illegible] 5, 1 mai 1834. JOHN MCRAE.

Le soussigné offre à vendre, en dédouanement du [illegible] Emanuel, venant de Marseille,

Véritables Vin de la marque de Bergasse;
[illegible] caisses Vin rouge; 64 caisses Muscat;
[illegible] Amandes; 75 caisses Salaisons assorties;
[illegible] Fruits assortis. F. H. PETITPAIN,
Encoignure Chartres & Toulouse.

100 CAISSES vieux Vin de St. Julien; 50 caisses do Hochheimer; 20 caisses do de Geisenheim; 40 do. do. Hermitage blanc; 10 barriques vieux [illegible] St. Julien; 25 Chapeaux castor et de soie; 2 do. [illegible] et 1 ballot Chapeaux de paille pour [illegible] à vendre chez CAZEAUX & BIJOTAT, rue Royale, No. 103.

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

Le Honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils ont transféré leur établissement du No. 77, au [illegible] de la Rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils continueront à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des commandes qui leur se ont faites, et leurs prix modérés, mériter la continuation de l'encouragement du public.

Ils exécutent parfaitement les bois et les marbres ci-après désignés :

BOIS	MARBRES.
Acajou, Chêne de toutes qualités,	Egyptien noir, &c.
Loupe, œil d'oiseau,	Gialla et antique.
Satin,	Oriental ou vert antique.
Bois d'érable,	Jaspé.
Bois noirs,	Granite de Darby et du Potomac.
Noyer,	Marbre blanc italien,
Citronnier,	de Sienne & Broctella.
	Gris américain, &c.

On peut en voir des échantillons à leur établissement, où on trouvera toujours à vendre, de l'huile, des vitres, du verre, &c. 21 mars

A VENDRE par les soussignés : 100 caisses Sucre brut; 50 do. do. blanc; 120 sacs café; 200,000 Cigares assortis, dernièrement reçus par la goelette Rumeneto.

GARCIA, BUYO & Co.
rue Ste. Anne, No. 34.

Les soussignés marchand tailleur, arrivant de Paris à la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'établir son domicile rue d'Orléans, No. [illegible] confectionne au dernier goût, les amazones. (ou [illegible] à cheval); il ose espérer que les personnes qui lui [illegible] l'honneur de s'adresser à lui seront satisfaites.

SAUVAGE.

P. S. Il confectionne aussi tous les effets pour cavaliers. 1 juillet—8,3ps

FLANNELLES DE GANGE, &c.

Un ballot de Flannelles de Gange, de première qualité; 2 caisses de Mousseline coloriée, du goût le plus nouveau; 2 caisses de dessins anglais d'un nouveau goût; qui viennent d'être reçues et qui sont en vente chez

G. COCHRANE,
No. 45, rue de Chartres

26 juin

HUILE DE LIN—22 barils débarquant du bateau à vapeur Kentuckian et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle-Levée.

Le soussigné a reçu une grande quantité de Sangsues de la première qualité, qu'il offre à vendre à trois piastres la pièce, et en gros à meilleur marché ; il a reçu aussi des Drogues qu'il offre à vendre à des prix très modérés.

DIEGO MORALES.
Encoignure Conde et St Philippe

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 25 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James Wilkinson, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Lacourse, rue Estelle, entre les rues Sophie et des Magasins, désigné par le No. 6, de l'filet No. 52, ayant 60 pieds de face à la rue Estelle, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Un tiers payable en tout août prochain, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, reg.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.

Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 29 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Joseph Pierre, f. c. l. Plaisance suivant, savoir :

MARIE, négresse, âgée de 23 ans.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

24 juin W F C DUPLESSIS, Régister.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Hugues Pedesclaux, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 24 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marguerite Cabaret, f. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :

Un Terrain situé au faubourg La Course, dans l'filet No. 79, borné par les rues des Naiades, Eugène, Apollon et Terpsychore ; le dit terrain mesurant en ligne droite 62 pieds de face à la rue Terpsichore, à prendre à 120 pieds français de distance de l'encoignure de la rue des Naiades, sur 127 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur avec une maison en bois, contenant deux chambres, une galerie et deux cabinets.

Conditions de la vente : 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 19 juin

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 17 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Tobias Bickel, les esclaves ci-après décrits, savoir :

1° Richmond, orphelin âgé d'environ 2 ans.
2° Jane, mulâtresse, âgée d'environ 15 ans, sujette aux crises.
3° Washington, nègre âgé d'environ 25 ans.
4° Jerry, nègre âgé d'environ 40 ans.
5° Milo, nègre âgé d'environ 22 ans.

Conditions de la vente : Un dixième comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 13 j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—

Vente par le Register des Testaments—Mardi, 15 juillet, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Joseph J. Trappen, l'esclave et les propriétés ci-après décrits, savoir :

Esclave.—Myke ou Michel, âgé d'environ 14 ans.

PROPRIETES FONCIERES.

1° Quatre TERRAINS, désignés par les Nos. 1, 2, 3 et 8, de l'filet No. 112, le premier ayant 60 pieds de face à la rue de la Loi, dont il forme l'encoignure, le second ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, le troisième ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds de profondeur sur la rue de la Loi, dont il forme l'encoignure, et le dernier ayant 50 pieds 8 pouces de face à la rue d'Esplanade, sur 150 pieds de profondeur, le tout mesure française.

2° Un Terrain, situé au faubourg des Religieuses, paroisse Jefferson, désigné par le No. 11, formant l'encoignure des rues Félicité et Prytannée et mesurant 60 pieds 6 pouces de face à la rue Félicité, sur 107 pieds 7 pouces de profondeur et de face à la rue Prytannée et 108 pieds 9 pouces et une fraction de profondeur sur la ligne du lot No. 10, et 60 pieds 6 pouces sur la ligne du fonds du lot No. 21.

3° Une moitié indivise d'un certain lot de terre situé au faubourg des Nonnes, et désigné sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 29 décembre 1829, par le lot No. 2, ayant (mesure française) 40 pieds de face à la rue des Nonnes, sur 100 pieds 8 pouces de profondeur, sur la ligne qui le sépare du lot Nos. 3 et 76 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 1, lesquelles lignes aboutissent à la ligne de derrière, mesurant 47 pieds, ensemble tous les priviléges et dépendences y appartenant.

Conditions de la vente : L'esclave à un crédit de 4 mois et les propriétés foncières à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

Les actes de vente seront passés en l'étude de F Grima, aux frais des acquéreurs. 31 juin.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 7 août, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Louise Le Sénéchal D'Auberville, décédée veuve Francisco Bouligny, l'esclave ci-après décrit, savoir :

Alexander, mulâtre âgé d'environ 30 ans, cuisinier, domestique de maison, bon sujet.

Conditions de la vente : Un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.—Les dits billets seront divisés par coupons. Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant H. Pédesclaux, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 4 juillet

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Mardi, 5 août 1834, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Rob, les propriété foncières ci-après décrites; savoir :

1o. Un terrain situé au faubourg Delord, désigné par le No. 33, ayant (mesure française) 54 pieds de face à la rue Hercule sur 120 pieds de profondeur, lequel terrain sera vendu divisé en 2 lots, conformément à un plan qui sera exhibé à la vente.

2o. Un filet, contenant 12 terrains, situé à Milneburgh; sur le lac Pontchartrain, le dit filet désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 16 mai 1831, par Louis Bringier, arpenteur général de cet état, et ayant (mesure française) 300 pieds de face à la rue des Chevreuils, 300 pieds de face à la rue des Sapins, 290 pieds de face à la rue Merico et 290 pieds de face à l'Avenue d'Edinbourgh.

3o. Deux terrains situés derrière le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désignés sur le plan du dit faubourg par les Nos. 30 et 31, ayant chacun 55 pieds 6 pouces de face à la rue Carroll sur 116 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : Le terrain du faubourg Delord, payable moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit ; les 2 terrains au faubourg Lafayette, moitié comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, et l'filet à Milneburgh sera vendu comme suit : l'acquéreur devra payer un billet de $75, dû sur le dit filet, et la balance du prix de l'adjudication payable comptant. Les billets devant être fournis pour les terrains du faubourg Delord et Lafayette, seront endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

3 juillet W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B.—Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, not. pub. aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Mardi, 22 juillet 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Rodriguez, les esclaves suivants, savoir :

Geneviève, négresse âgée de 55 ans, borgne.
George, nègre âgé de 55 ans, borgne.
Francis, nègre âgé de 17 ans.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 juin

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—

Vente par le Register des Testaments.—Samedi, 19 Juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Tagiasco, h. c. l. les esclaves suivans, savoir :

Félicie, négresse âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière.

Catherine, négresse âgée d'environ 15 ans, s'étant absentée plusieurs fois.

Conditions de la vente : Un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.

W F C DUPLESSIS, reg.

N B—Les actes de vente seront passés pardevant L H Feraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 17 juin

CAFE, &c.—350 sacs café de première qualité, 80 caisse sucre blanc; 200 milliers cigarres assortis, dernièrement reçu et à vendre par

7 juillet J. PRATS & FILS.

CONFITURES DE LA HAVANE... Le soussigné reçoit en ce moment, et a en magasin un assortiment choisi de confitures fraîches de la Havane, en jarres et bien préparées, consistant en : limons, oranges, gingembre, ananas, hicaques, citrons, tamarins, et gelée de goiave. On fournira aux détaillans la quantité qu'ils désireront, au plus bas prix d'importation, il sera loisible d'acheter par bocal ou par demi douzaines. S'adresser à

3 juillet WM SMITH, 85 rue de la Douane.

12 DEMI-BLS. Jus de Citrons frais à vendre par futaille, gallon, ou demejeanne. S'adresser à

3 juillet WM SMITH, 85 rue de la Douane.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 1er. août, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Bryan Conlin, l'esclave ci-après décrite, savoir :

Aimée, négresse âgée d'environ 35 ans, cuisinière, un peu blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N B. L'acte de vente sera passé devant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 1 juil

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Mardi, 15 juillet, à 10 heures du matin, il sera vendu dans la rue des Magasins, No. 13, le fonds d'une boutique de groceries, appartenant à la succession de feu Palmer Smith.

Conditions de la vente : Pour toutes sommes au-dessus de $100, comptant, de $100 à $300, 60 jours de crédit, et au-dessus de cette somme 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Par ordre de la cour,

4 juillet W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—

Vente par le Register des Testaments—Vendredi, 25 juillet, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feue Nanette Dubreuil, f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, rue Philippe, entre les rues Girod et Julie, ayant 32 pieds et demie de face à la rue Philippe, sur 180 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,

W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 juin

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

Succession de Juan Rodriguez.

Il sera vendu, le lundi 21 juillet prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Un Lot de Terre, avec les édifices qui s'y trouvent situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 55 pieds de face, sur 40 arpents de profondeur.

Conditions : 6 mois de crédit, en billet endossé et hypothèque. 20 juin—6,2ps

PAR F. DUTILLET.

Il sera vendu mardi, 15 Juillet, à midi, à la bourse Hewlett, un terrain situé au faubourg Marigny, rue d'Amour, entre les rues de l'Union et des Français, de 30 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, sur lequel se trouve une petite maison, couverte nouvellement en merrains, de deux appartemens, galerie et cabinets, ayant puits et latrines. Le pavage de la banquette est fait. Ce terrain est avantageusement situé, étant près du railroad et à une très petite distance de la petite place, où il est question d'établir une chapelle.

Conditions : au moment de la vente.

28 juin—6

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

En vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District dans et pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 20 Juin 1834, il sera vendu, le Lundi 28 Juillet prochain, à midi, à la bourse Hewlett, les propriétés suivantes, appartenant à Etienne Degruy, savoir :

L'ISLE connue sous le nom de *Grande Terre*, (la portion vendue aux Etats-Unis exceptée) située dans le district de Barataria, paroisse Jefferson, et établie en sucrerie, avec toutes les bâtisses qui existent dessus, la machine à vapeur, la récolte consistant en cannes et coton, quelques moutons, 9 chevaux, 13 mulets, 10 paires de bœufs, environ 100 têtes de bêtes à cornes, les instrumens aratoires, quelques meubles de maison, deux chalans et une pirogue.

Plus—40 ESCLAVES, nommés Billy Linton, âgé de 35 ans; Volsey, de 28; Jack Harding, de 30; Nelson, du 28; Gouvernent, de 47; Sam, de 47; Jack Hall, de 57; Steven, de 41; Bolen, de 28; Henry, de 34; Samlet, de 48; Bolen, de 54; Peter, de 20; Plaisance, de 18; Marie, de 40; Bislinda, de 30; Louise, de 11; Betsy Harding, de 38, Silly, de 20; Hester, de 40; Jeby, de—, Agis, de 36, Sarah, de 24; Sally, de 40; Joe, de 11; Relf, de 9; Medor, de 5; Ben, de 5; Edmond de 5; Christophe, de 3; Henriette âgée de quelques mois; Paul, de 1; Juillet, de 8 ans; Victoire, de 8 ans; Fanny, de 7; Rachel, de 6; Jano, de quelques mois; Suzanne, de 7; Munena, de quelques mois; et Nelly, de 2 ans.

Ceux désireux d'acheter, sont invités à aller examiner par eux mêmes.

Conditions:—L'habitation, ses dépendances et les esclaves seront vendus en un seul lot, payable comme suit, savoir: $7625 comptant, et le reste un tiers le 1er. Mars 1836 et un tiers le 1er. Mars 1837. L'acquéreur fournira des billets endossés à la satisfaction de la direction de l'Association Consolidée, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par O. de Armas, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

COUR DE PAROISSE—No. 7394—Dans l'affaire de Fs. Philippe rs. ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu vendredi, 18 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse,

Une mulâtresse américaine, nommée ELSY, cuisinière âgée d'environ 50 ans.

Trois Terrains situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 6, 7 et 8 de l'filet 97.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente se passeront à l'étude de Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

Dans l'affaire de E L Bernard et autres rs. Victor Souza jr, pour une cession forcée, de ses biens.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, vendredi, 18 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse,

Betsey, mulatresse âgée d'environ 24 ans, cuisinière et blanchisseuse.

Soury, négresse âgée de 33 ans, cuisinière, blanchisseuse et couturière.

Conditions: La mulâtresse se vendra au comptant, et la négresse Souri, à 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Theodore Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs. 14 juin

PAR HEWLETT & BRIGHT.

Succession de John C. Wallace.

PAR ordre de l'honorable Cour des Preuves, en et pour ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 18 novembre 1833, il sera vendu à l'encan, le vendredi, 25 juillet 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, l'esclave Douglase, nègre appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions : 4 mois de crédit, en un billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 23 juin

PAR Jos. LECARPENTIER.

Il sera vendu mardi, 29 juillet 1834, à midi précis, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, en date du 21 juin courant, les esclaves ci-après désignés, abandonnés par Jean Agnisse à ses créanciers,

Le nègre Billy, la négresse Suzanna et ses deux enfans, Domingue et Melia; la négresse Henriet et son fils Connotia; la négresse Nancy; la négresse Maria.

Plus—6 actions de la compagnie du carré de la ville.

Conditions : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 25 juin

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

A la Baie de Pascagoula.

ON offre de louer pour l'été, une MAISON de campagne située sur la rive Est Pascagoula, à un mille de la mer. La situation agréable et saluare du lieu, la brise continuelle de mer, l'avantage des bains, le poisson et les huîtres en abondance, la communication faite avec la Nouvelle-Orléans et la Mobile, réunissent tous les avantages que l'on peut désirer pour rendre cette résidence agréable. La colline riveraine, sur laquelle est située cette demeure est élevée de 18 pieds au-dessus des plus hautes marées; et donne une vue très étendue sur la baie.

Le bateau à vapeur Wabash fait régulièrement les voyages de la Nouvelle-Orléans à Pascagoula.

Pour plus amples informations, s'adresser en ville, à la Bourse, à J. DUFOUR. 20 juin-1

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,

Au magasin de Graines de Jardinage de

WILLIAM SMITH,

Rue de la Douane, No. 85.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a fait des arrangemens avec des cultivateurs, pour lui fournir un ample et complet approvisionnement de Graines de Jardinage très fraiches, qui lui lui seront expédiées aussitôt leur maturité, savoir, en tout août ou vers le milieu de septembre.

En attendant, le soussigné a en main des graines, betteraves, carrottes, choux, radis, navets &c. Aussi, des pois précoces et autres. S'adresser comme de coutume à

3 juillet Wm. SMITH.

DEBRAINE, mécanicien, tourneur sur tous métaux fait des lanmoirs et des découpoirs, des presses, pour imprimerie, des timbres secs pour maisons de Banque, notaires &c., des tours à l'air et à pointe, ainsi que toutes sortes d'outils pour orfèvres & bijoutiers. Il tonne aussi des cachets pour graveurs ; et enfin se charge de réparer les pompes à incendie et autres, et de tout ce qui a rapport à son art.

Il demeure rue Ste. Anne, No. 64, entre Condé et Royale. 24 juin—1m

20,000 PIEDS de Planches, en chargement vis-à-vis la rue St. Louis, à vendre par 28 juin BLANC & BRUGIER

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—*A tous ceux que cela peut concerner, salut*—Attendu que le 5 de Mai 1834, le shériff de la paroisse d'Orléans a offert en vente, en vertu d'un ordre de saisie et de vente à lui adressé par la Cour de Paroisse en et pour la dite paroisse, dans la cause de *Didie Dreux* contre *John Green*, portant le No. 7,277 sur les livres de ladite Cour, un certain filet, situé dans le faubourg Annonciation, au dessus de la ville, désigné sous le No. 18 sur le plan dudit faubourg, tiré par B. Lafon, le quinze de Mai 1807, dont copie certifiée est déposée en l'étude de Mr. L. T. Caire, not. pub. en cette ville, et attendu que le jour de la vente, le dit filet a été adjugé à la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, plus haut et dernier enchérisseur, pour la somme de quarante mille piastres, les présentes sont à l'effet de prévenir tous ceux qui prétendraient établir des titres à la dite propriété, par suite d'informalité dans l'ordre ou le jugement de ladite Cour, en en vertu duquels la vente a eu lieu ou pour cause d'irrégularité, ou d'illégalité dans l'évaluation, dans la publication des avis, dans l'époque de la vente, ou la manière dont il y a été procédé, et pour cause d'autre informalité quelconque, d'avoir à déduire dans trente jours à dater du 30 Juin 1834, les raisons pour lesquels la dite vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, 30 Juin 1834.

30 iun.—12 2ps P. A. GUYOL, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 7582—*James Hutkeston* contre *ses créanciers*.—La cession des propriétés du pétitionnaire, ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée aut lieu le lundi 21 de juillet prochain, en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétionnaire; et que C. Rosélius soit nommé pour représenter les créanciers absents, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues.

Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, le 14 juin 1834.

17 juin—9,2ps A. PITOT, gréf.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, Présent l'hon. Charles Maurian juge—No. 7556.—*Emile Doumeing* vs. *ses créanciers*, pour un attermoiement—Sur lecture et enrégistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu le samedi, 26 juillet prochain, à l'étude de Théodore Seghers, notaire public, pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Par ordre de la cour,

Bureau du Greffier, 24 juin 1834.

25 juin—3 A. PITOT, gréf

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier district judiciaire.—C. F. Gaienné *contre* ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au profit de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera convoqué à l'étude de Théodore Seghers, notaire public, pour jeudi, le 17 juillet prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur la pétition présentée par le sieur C. F. Gaienné, aujourd'hui, et que pendant ce tems, toutes les poursuites judiciaires contre sa personne et sa propriété seront suspendues. G. Morgan est nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de l'honorable C. Watts, juge de cette cour.

13 juin de l'an de notre seigneur 1834.

27 juin—2ps P. LEBLANC, Député Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 3 juillet 1834—No. 7604—*Dans l'affaire de John Pendergast contre ses créanciers*—Sur motion de M. P. Soulé, avocat de J F E Livaudais, syndic des créanciers de l'insolvable, et sur enrégistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour, que toutes personnes y intéressées déduisent, le mercredi, 16 du courant, en avant, les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué et les fonds répartis en conséquence. Extrait des minutes.

Bureau du greffier, 3 juillet 1834.

4 juil—3 F BUISSON, dép gref

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon. Charles Maurian, juge—No. 7625—William G. Burges *contre* ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. F. Grima, notaire public, le lundi, 4 août prochain, afin d'y délibérer sur les affaires du pétitionnaire ; et en attendant, toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Que P. F. Smith soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la cour,

Bureau du greffier, 2 juillet, 1834.

3 juillet—12,2ps F. BUISSON, Dép. gref.

INSTITUTIONS POUR LES DEUX SEXES;
DANS LA VILLE DE BATON-ROUGE.

PENSION DE DEMOISELLES.

DIRIGEE par MME. & MLLE. GRANET. (Pour le moment dans la maison de M. Ph. Vicky, vis-a-vis celle de M. Morgan.)

Pensionnaires y compris le piano, la guitarre		
en le dessin,	$150	par an
Do. sans musique ni dessin,	100	do.
Demi-pensionnaires, musiq. ou dessin,	60	do.
Do. sans musique ni dessin,	40	do.
Externes, musique ou dessin,	144	do.
Do. sans musique ou dessin,	84	do.
Elèves n'apprenant que la musique,	84	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires]	30	do.

Le tout payable par quartier et toujours d'avance.

L'éducation, pour les demoiselles, comprend toutes les branches de Littérature anglaise et française, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la couture, la broderie, &c.

M. GRANET se charge de la première classe de français.

COLLEGE dirigé par M. GRANET, Docteur ès Lettres, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Education, et exproviseur du collège Jefferson. (Pour le moment dans la maison de M. Michel.)

Pensionnaires,	$200	par an
Demi-pensionnaires,	150	do.
Externes, [y compris les classiques]	100	do.
Do. [sans les classiques]	60	do.
Blanchissage [pour les pensionnaires].	20	do.

Le tout payable par trimestre et d'avance.

L'éducation dans le collège, est portée tout aussi bien que dans tout autre établissement de ce genre, elle se compose du latin, du grec, du français; de l'anglais, de la versification, de l'arithmétique et des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de l'écriture, &c.

Conditions communes aux deux Etablissemens.

Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le papier et l'encre. Les livres, les ardoises, ainsi que la langue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément sont à la charge des parens qui sont libres de choisir leurs médecins.

Un quartier commencé est censé fini et se paie en entier. Les absences ne donnent droit à aucune déduction, à moins qu'elles ne soient occasionn